



## Règlement de La course de Noël

### DE CRÛCHE EN CRÛCHE

#### **Article 1**

La Course de Noël aura lieu le Vendredi 11 Décembre 2015 à Béziers, le départ s'effectuera à 19h00 de l'hôtel de ville, une boucle de 4kms à faire 2 fois, avec une arrivée estimée vers 20h00 à l'hôtel de ville.

#### **Le parcours :**

direction rue Flourens, rue Paul Riquet, rue Trencavel, rue Casimir Peret, rue Dolet, rue Vannière, rue Casimir Peret, avenue Maréchal Foch, place de la Victoire, petit côté des Allées Paul Riquet, allée Paul Riquet, rond-point de la Légion d'Honneur, avenue du maréchal Joffre, place Garibaldi, rue du Cirque, rue des Anciennes Arènes, place Saint Jacques, boulevard Jean Macé, rue de la Tible, rue Canterelle, boulevard Tourventouse, rue Tourventouse, rue des Albigeois, rue boudard, rue de la petite Jérusalem, plan Mgr Blaquièrre, rue Viennet, place des 3 Six, place Gabriel Péri.

#### **Article 2**

La course se fera à allure libre. Elle sera ouverte à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans révolus. Cependant les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou de l'éducateur de leur club qui cosignera le bulletin d'engagement.

**La course de Noël n'est pas une compétition.** Les participants sont tenus de respecter les instructions données par les organisateurs.

**La course se fera avec une priorité de passage ce qui implique aux participants de respecter le code de la route.**

**Les organisateurs dégagent leur responsabilité en cas de défaillance ou d'accident durant la course.**

En s'inscrivant à cette manifestation, les participants acceptent de l'autorité organisatrice la cession permanente des droits d'utilisation de leur image.

#### **Article 3**

la course sera payante d'un montant de 10 € à l'ordre de SOS MAALOULA .

Le bulletin d'inscription et le chèque sont à envoyer ou à déposer :

limite d'envoi par poste le Vendredi 4 Décembre

**Maison de la Vie Associative-Avenue du Général Margueritte- Boîte Aux Lettres 122 -34500 BEZIERS**

Les participants pourront s'inscrire selon la modalité choisie sur la fiche informations pratiques.

Nous prendrons les inscriptions le soir de la course

La remise des dossards se fera le soir de la course.

#### **Article 4**

Le circuit sera balisé par les organisateurs.

Les participants s'engagent à effectuer la totalité du parcours déterminé par les organisateurs dans la limite d'une arrivée aux alentours de 20h00, ou à signaler leur renoncement auprès de l'équipe d'assistance.

Le parcours ne présente pas de difficulté majeure. Toutefois, il peut se révéler délicat sur certaines portions.

En conséquence, il est demandé la plus extrême prudence aux participants.

#### **Article 5**

Chacun des organisateurs a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile. Ces garanties viendront en complément de toutes assurances personnelles des participants et notamment d'une garantie d'assurance liée à une licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **Article 6**

La participation à la Course de Noël implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de se **conformer** aux décisions prises par les organisateurs.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **INSCRIPTIONS**

Elles doivent être faites exclusivement sur le bulletin officiel ci-contre.

disponible au :

**Service des sports Béziers, Caserne St-Jacques  
0467368264 ou 0467368014**

**OU  
en ligne sur le site de la ville  
rubrique sport**

**OU  
de 17h00 à 18h50  
le jour de la course  
devant l' Hôtel de Ville**

à envoyer par courrier date limite d'envoi Vendredi 4 Décembre

où à déposer

**Maison de la Vie Associative  
15 Avenue du Général Margueritte  
Boite Aux Lettres 122  
34500 BEZIERS**

**joindre un chèque de 10€ à l'ordre de :« SOS MAALOULA »**



# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

## A LA COURSE DE NOËL

**N° de Dossard : pour l'organisation**

--

Taille Tee.Shirt :  S  M  L  XL

Nom :

Prénom :

Age :

Sexe :

Adresse :

C . P :

Ville :

boite mail :

Tel Personne à prévenir en cas de problème :

Je déclare ne pas avoir de contre-indications à la pratique de la course à pied,  
et avoir pris connaissance du règlement de la course de Noël,  
notamment les articles N° 2 et 5.

Signature

Fait à Béziers le :

.....

Pour les mineurs de moins de 16 ans, identification de l'accompagnant(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Je déclare être autorisé par le ou la représentant(e) légal du mineur identifié ci-dessous, à assurer la responsabilité de sa participation à la course de Noël.

Nom du mineur :

Prénom :

Fait à Béziers le :

Signature